

Assurance des emprunteurs : BPCE Assurances s'engage pour les clients Banque Populaire et Caisse d'Épargne ayant surmonté un cancer masculin

Paris, le 26 mai 2025

Après s'être engagé en faveur des personnes ayant surmonté un cancer du sein, le Groupe BPCE annonce aujourd'hui l'élargissement de cette initiative aux clients ayant affronté un cancer de la prostate ou du testicule, et ce dès la fin du protocole thérapeutique. Ainsi, les clients des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne pourront désormais souscrire un contrat d'assurance emprunteur pour un projet immobilier personnel ou professionnel co-assuré par BPCE Assurances et CNP Assurances, sans surprime ni exclusion, même partielle. Cette initiative va donc très au-delà des dispositions prévues par la convention AERAS encadrant le droit à l'oubli. Elle s'inscrit pleinement dans le plan stratégique du Groupe BPCE Vision 2030 : « donner confiance à nos clients en leur avenir en étant un groupe qui rend possible ».

En 2023 en France, le nombre de nouveaux cancers a été estimé à 433 000. Le cancer du sein reste le plus fréquent pour les femmes et celui de la prostate pour les hommes avec environ 60 000 personnes diagnostiquées*. 2 700 hommes sont par ailleurs touchés par le cancer du testicule**. Face à ce grand enjeu de société, le Groupe BPCE, fidèle à sa nature coopérative, s'engage dans le cadre de son contrat Assurance des Emprunteurs pour une couverture plus inclusive et étend le dispositif existant pour les femmes ayant affronté un cancer du sein, aux hommes ayant été touchés par un cancer de la prostate ou du testicule.

À compter de ce jour, les clients des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne concernés par le cancer de la prostate, placés sous surveillance médicale active sans traitement en cours ou dont le protocole thérapeutique est terminé, peuvent bénéficier d'un tarif sans surprime ni exclusion, pour les emprunts jusqu'à 3 millions d'euros. Il en est de même pour les clients ayant surmonté un cancer du testicule.

Pour Hélène Madar, directrice générale Banque de proximité et Assurance Banque Populaire – Caisse d'Épargne : « Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne ont à cœur de permettre à leurs clients ayant affronté la maladie de pouvoir entreprendre de nouveaux projets immobiliers, personnels et professionnels, sans surprime. Après avoir été précurseurs l'an dernier pour nos clients ayant vaincu un cancer du sein, nous sommes heureux d'étendre cette facilité à de nouvelles pathologies. En tant que banquiers assureurs coopératifs engagés, nous pensons qu'il est de notre rôle d'accompagner nos clients dans toutes les étapes de leur vie, avec des solutions leur permettant de concrétiser leurs projets ».

Pour Corinne Cipièrre, directrice générale de BPCE Assurances : « Avec CNP Assurances, BPCE Assurances continue d'innover pour accompagner ses assurés au quotidien et toujours mieux les protéger, quel que soit leur parcours de vie. À partir d'aujourd'hui, les clients des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne ayant surmonté un cancer masculin, ont accès à nos contrats d'assurance pour leur projet immobilier, sans surprime ni exclusion. Cette évolution est une illustration de notre plan stratégique Vision 2030 qui vise à donner confiance à nos clients en leur avenir en étant un groupe qui protège et qui rend possible. »

En parallèle, les clients des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne continueront de bénéficier de la garantie « Aide à la famille », récemment mise en place. Cette garantie vise à soutenir financièrement les parents dont les enfants sont touchés par la maladie ou sont en situation de handicap. Elle permet de prendre en charge jusqu'à 50 % de la mensualité du prêt immobilier sur une période pouvant atteindre 28 mois, sans surcoût.

* Institut national du cancer (INCa)

**Fondation Arc pour la Recherche sur le Cancer.

À propos de Banque Populaire

Le réseau des Banques Populaires est constitué de 14 Banques Populaires dont 2 Banques Populaires nationales affinitaires, le Crédit Coopératif et la CASDEN. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles. Banque Populaire, avec 9,7 millions de clients (dont 5,2 millions de sociétaires), fait partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France et 4^e de la zone euro par les fonds propres.

À propos de Caisse d'Épargne

Les 15 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 16,9 millions de clients (dont 4,4 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France et 4^e de la zone euro par les fonds propres.

À propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE est le deuxième acteur bancaire en France et le quatrième de la zone euro par les fonds propres. Avec 100 000 collaborateurs, il est au service de 35 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ainsi que la Banque Palatine et Oney. Il déploie également au niveau mondial les métiers de gestion d'actifs et de fortune, avec Natixis Investment Managers, et de banque de grande clientèle avec Natixis Corporate & Investment Banking. La solidité financière du Groupe est reconnue par quatre agences de notation financière avec les notes LT de rang senior préféré suivantes : Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A+, perspective stable), Fitch (A+, perspective stable) et R&I (A+, perspective stable).

Contact presse Groupe BPCE

Christophe Gilbert : 01 40 39 66 00 / 06 73 76 38 98
christophe.gilbert@bpce.fr

 [banquepopulaire.fr](https://www.banquepopulaire.fr)

 [@BanquePopulaire](https://twitter.com/BanquePopulaire)

 [Banque Populaire](https://www.facebook.com/BanquePopulaire)

 [Banque Populaire](https://www.linkedin.com/company/BanquePopulaire)

 [caisse-epargne.fr](https://www.caisse-epargne.fr)

 [@Caisse_Epargne](https://twitter.com/Caisse_Epargne)

 [Caisse d'Épargne](https://www.facebook.com/Caisse_d_Epargne)

 [Caisse d'Épargne](https://www.linkedin.com/company/Caisse_d_Epargne)

 [groupebpce.com](https://www.groupebpce.com)

 [@GroupeBPCE](https://twitter.com/GroupeBPCE)

 [Groupe BPCE](https://www.instagram.com/GroupeBPCE)

 [Groupe BPCE](https://www.linkedin.com/company/GroupeBPCE)